



## AVIS PUBLIC

### RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015, 2016 ET 2017

AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la ville de Saint-Raymond, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2015, 2016 et 2017, a été déposé au bureau du soussigné le 30 octobre 2014, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture des bureaux.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision en vertu de la section 1 du chapitre X de cette loi.

**Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :**

- ✓ Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2015 à la *MRC de Portneuf* au 185, route 138 à Cap-Santé (Québec) GOA 1L0 ou envoyée par courrier recommandé;
- ✓ Être produite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au bureau de la *MRC de Portneuf* ou sur son site Internet à l'adresse [www.mrcportneuf.com](http://www.mrcportneuf.com);
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 206 de la *MRC de Portneuf*.

Donné le 30 octobre 2014.

Le directeur général et assistant-greffier,

François Dumont